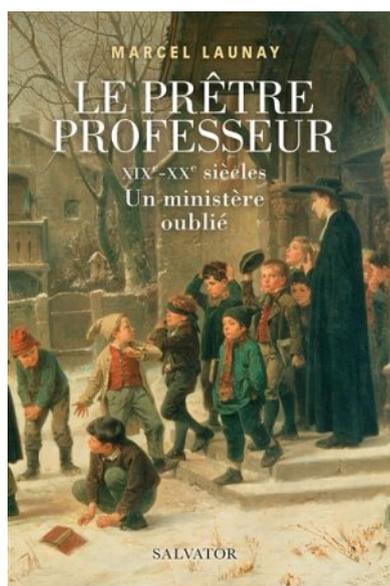


Le prêtre professeur - XIXe - XXe siècles - Un ministère oublié

Publié le 16 septembre 2021
Abbé Philippe Bourrat
3 minutes

Recension publiée en hommage à tous les prêtres de la Fraternité qui se dévouent ou se sont dévoués dans les écoles.



Depuis le monopole que l'Etat s'est octroyé en matière scolaire avec l'institution de l'Université impériale de Napoléon, en 1806, l'Eglise de France et son clergé ne sont pas restés inactifs. A côté des écoles tenues par des congrégations religieuses (Jésuites, Maristes, Frères des écoles chrétiennes, etc.) qui subiront souvent la persécution gouvernementale et parfois l'exil, nombreux ont été les établissements tenus par des prêtres séculiers agissant localement, les petits séminaires constituant la forme la plus achevée et la plus professionnelle de ces établissements.

L'historien Marcel Launay aborde avec clarté et une illustration vivante de nombreux témoignages cette page peu connue de l'histoire de l'enseignement. On y retrouve selon les époques - avant ou après la loi Falloux de 1850, puis avant ou après la III République anticléricale - les tentatives aux succès variés de structures qui cherchent à donner une instruction scolaire pour beaucoup tournée vers une future et éventuelle formation sacerdotale. Le constat s'impose : longtemps la formation des maîtres cléricaux a laissé à désirer. Si les humanités chrétiennes demeurent la matrice qui structure les études délivrées, tous les enseignants ne sont pas à la hauteur de la tâche, parfois faute de motivation - ils ont obéi en prenant le poste d'enseignant qu'on leur confiait mais n'étaient manifestement pas faits pour éduquer des adolescents - ou faute d'études préalables adaptées aux disciplines qu'ils eurent à enseigner.

Cela n'empêche pas certains établissements de prospérer jusqu'au milieu du XX siècle grâce à une meilleure prise en compte de la formation et des diplômes obtenus par les ecclésiastiques. Les lois des IV puis V Républiques vont démocratiser les études secondaires et enclencher un déclin des établissements tenus par les prêtres. La crise des années 1960 aura raison des écoles catholiques qui s'intégreront alors dans le moule de l'Etat par l'établissement des contrats d'association. Ceux-ci préserveront la coquille d'écoles confessionnelles mais délivreront un enseignement résolument aligné sur le modèle étatique.

Aucune mention n'est faite dans l'étude de Marcel Launay de ces écoles libres, hors contrat, tenues par des prêtres et qui existent bel et bien encore aujourd'hui, grâce aux initiatives de parents d'élèves et du concours très actif de la FSSPX. Elles montrent pourtant la permanence de l'œuvre éducative de l'Eglise telle que la concevait encore Pie XI dans son encyclique *Divini illius magistri* (1929). Avec leurs limites et leurs succès, assez semblables aux aléas décrits dans l'ouvrage de M. Launay, ces écoles sont le lieu d'apostolat de prêtres généreux, mangés par leur ministère d'éducation, au service des familles et du sacerdoce.

Edition Salvator, 2020, 216 pages, 20 €.

Photo : Une classe dans un lycée prestigieux du Nord, avec un élève qui nous est bien connu.